

	DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE	Numéro de l'acte	2022-1065 ECJP
		Nature de l'acte	Décision
		Matière de l'acte	1.1

OBJET : Cimetière des chartreux - Fourniture et pose de 40 caveaux (marché PP n° 1/2022)

Le Maire de la Ville de Longuenesse,

Vu,

- l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires,
- le Code de la Commande Publique,
- la délibération du 23 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- l'avis d'appel public à la concurrence publié le 28 juin 2022

CONSIDERANT,

- le besoin en sarcophages 2 places dans le nouveau cimetière afin de répondre à la demande,

DECIDE

Article unique : de confier à la société SBT Columbarium, sise 58 chaussée Brunehaut à Longfossé (62240), le marché de fourniture et pose de 40 caveaux au cimetière des Chartreux pour un montant de 50 563,20 € HT et de signer toutes les pièces en découlant.

Fait à Longuenesse, le 22 septembre 2022

Le Maire,



Christian COUPEZ

Publiée le 11/10/2022

Accusé de réception en préfecture 062-216205252-20220922-2022-1065-AI Date de télétransmission : 28/09/2022 Date de réception préfecture : 28/09/2022
--